

CHAPITRE 30 : Le choix de la structure juridique pour l'entreprise

Les motivations patrimoniales sont les premiers fondements du choix :

- l'entreprise individuelle confond le patrimoine de l'entrepreneur et celui de l'entreprise
- la société permet une dissociation des patrimoines

Le choix de la structure est aussi guidé par des motivations sociale et fiscale :

Entreprise Individuelle	Société de personne (SNC)	Société de capitaux	SARL
Ne bénéficie pas de la protection sociale des salariés.	Régime d'un travailleur indépendant au niveau social et fiscal.	Les dirigeants sont assimilés à des salariés. Les profits de l'entreprise sont soumis à l'impôt sur les sociétés.	La société acquitte l'impôt sur les sociétés

Le choix de la structure est lié à l'organisation de l'entreprise :

- répartition des pouvoirs
- motivation financière
- décisions stratégiques